

SVmep Gazette

Syndicat vaudois des maître.sse.s de l'enseignement professionnel
Chauderon 5, 1004 Lausanne

Le SVMEP est membre fondateur de la Fédération syndicale SUD et de SUD Education

janvier 2020

Allô la Lune, ici la Terre !

Notre syndicat adresse régulièrement des courriers à la Cheffe du département, pour demander des négociations, pour dénoncer des dysfonctionnements, pour défendre des collègues, pour transmettre des revendications. C'est le rôle du syndicat. Il l'a toujours fait et continuera à le faire, n'en déplaise à celles et ceux qui gouvernent. Nous vous distribuons régulièrement des informations dans la Gazette SVMEP et vous trouvez les documents que nous rédigeons sur notre site Internet. En revanche, en dehors des effets d'annonce dans les médias, vous connaissez peut-être moins bien les pratiques de la Cheffe du département et des Services du DFJC. Aussi, nous avons décidé de vous dévoiler les coulisses de deux affaires exemplaires et récentes.

L'art de maîtriser l'accusé de réception

Au cours du procès de l'enseignante d'ICA, sur lequel nous avons largement communiqué, une expertise LEg montrait que toutes les enseignantes d'ICA étaient discriminées. Sans attendre, le syndicat adressait un courrier à la Cheffe du département pour lui demander des négociations. Dans sa réponse du 17 avril 2018, elle nous écrivait : « *Ainsi tout en demeurant disposée à entamer des négociations comme vous le demandez, nous attendons l'issue du procès de Mme B. avant de prendre rendez-vous.* » Mais une fois le procès terminé, le rendez-vous n'a jamais eu lieu. En novembre 2018, Sud-Education envoyait une lettre sur le même sujet aux Cheffes du DFJC et du Département des infrastructures et des ressources humaines. Silence radio. Allô la Lune, ici la Terre ! En février 2019, c'est le collectif des femmes de SUD-E qui interpelle, toujours à propos des enseignantes ICA, trois Conseillères d'Etat, dont la Cheffe du DFJC. Le 21 février, celle-ci répondait dans un accusé de réception : « *Une réponse vous parviendra dans les meilleurs délais possibles.* » La réponse n'est jamais venue. Remarquez, sa collègue, déléguée du Conseil d'Etat aux ressources humaines, ne faisait pas mieux : « *Votre demande est en cours d'examen. Une réponse vous parviendra dans les meilleurs délais.* » Ni l'une ni l'autre n'a daigné répondre. Allô la Lune, ici la Terre ! La Fédération syndicale et ses organisations ont la réputation de ne jamais lâcher l'affaire, c'est notre marque de fabrique. C'est pourquoi, une fois le procès terminé au Prud'hommes et les conclusions confirmées par le Tribunal cantonal, le SVMEP demandait, dans un courrier du 28 mai 2019, à la Cheffe du DFJC d'appliquer le jugement à toutes les enseignantes d'ICA. Comme la Cheffe du DFJC n'a pas peur de se répéter, elle nous répondait le 6 juin, selon la formule consacrée : « *Nous vous informons qu'une réponse vous parviendra dans les meilleurs délais.* » Le délai n'en finissait pas de se prolonger, si bien que le SVMEP lui écrit à nouveau le 26 juillet. Cette fois-ci, nous lui posons un ultimatum et la menaçons de saisir l'Organe de conciliation et d'arbitrage. On vous passe les détails, mais sachez tout de même qu'il a fallu une lettre à tous les députés vaudois, une interpellation au Grand Conseil, la saisine de l'Organe de conciliation et d'arbitrage à deux reprises pour qu'enfin le

Conseil d'Etat prenne sa décision, sur proposition du DFJC, le 6 novembre 2019. Nous pourrions crier victoire, mais la décision du Conseil d'Etat introduit une nouvelle inégalité de traitement, portant sur un rétroactif différencié. Avec les enseignantes ICA, on continue donc de se battre pour l'égalité de traitement. Une grève des notes est entamée, un communiqué de presse diffusé. Dans un article de presse, le DFJC annonce alors que « *Une rencontre avec le syndicat devrait bientôt avoir lieu* ». Nous nous sommes évidemment empressés de lui demander quand. Réponse : « *Je ne manquerai pas de vous donner des nouvelles d'ici la fin de la semaine prochaine à ce propos.* » Cette histoire n'est pas une fiction et toute ressemblance avec des personnes ou des événements imaginaires est fortuite.

Des paroles et des promesses en l'air

Depuis de nombreuses années nous nous battons pour une revalorisation du travail effectué par nos collègues Maître.sse.s d'enseignement professionnel I et II (MEP I et II). Manœuvre, tentative de division, manipulation, procédé dilatoire opposé à nos tentatives de faire avancer les choses, l'employeur a tout fait. Après l'élection de la nouvelle Conseillère d'Etat, le SVMEP lui adresse un courrier, accompagné d'un document lui soumettant un certain nombre de revendications. La réponse arrive le 5 mars 2018 : « *Vous serez conviés, d'ici quelques semaines, à une rencontre sous l'égide de Monsieur T. En espérant que cette perspective vous permette d'appréhender le futur avec plus d'optimisme, je vous prie d'agréer...* » Inutile de vous dire que nous n'avons jamais reçu le carton d'invitation et qu'en matière d'optimisme, il y a longtemps que nous avons appris à ne compter que sur nous-mêmes ! Le 16 mai 2019, nous envoyons donc un nouveau courrier à la Cheffe du département pour lui demander l'ouverture d'une négociation. Pas de réponse. Allô la Lune, ici la Terre ! Dès le mois de juin 2019, nous avons alors fait circuler une pétition qui a recueilli 780 signatures. Elle a été suivie d'un communiqué de presse et une centaine de collègues se sont retrouvés le 9 octobre devant le DFJC pour la remise de la pétition. Le 3 février 2020, nous aurons une première séance de négociation.

Vous connaissez maintenant le *modus operandi* du Département et du Conseil d'Etat. Il faut la mobilisation et le rapport de force pour qu'ils nous entendent. Pour éviter que ne s'écoulent des mois entre une séance et la suivante, nous devons maintenir une pression constante et faire preuve de détermination. Nous voulons un résultat « dans les meilleurs délais », selon la temporalité de la planète Terre. Sinon il y aura des mesures de lutte à la hauteur du déni que l'employeur voudrait nous imposer.

Rappel : le jeudi 6 février, à 17h30, à l'EPSIC, 4^{ème} étage, nous tiendrons l'assemblée des MEP I et II et des enseignant.e.s solidaires pour rendre compte de la première séance de négociation, du 3 février. Nous déciderons à cette occasion des mesures de mobilisation et de lutte pertinentes.

BULLETIN d'adhésion (cotisation annuelle de 120 francs)

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

NPA/Localité : _____

Adresse mail : _____

Etablissement : _____

Bulletin à envoyer à

Sud

SVmep
syndicat vaudois

des maîtres-ses de l'enseignement professionnel
membre de la fédération syndicale SUD

Chauderon 5, 1004 Lausanne